

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

...

**3. Communications du Conseil administratif**

La présidente donne la parole à M. Karr, maire :

Arrivée de M. Martinez à 20 h 43.

M. Karr demande au préalable qu'on le pardonne deux fois, d'abord pour la longueur de son intervention, ensuite pour son manque de voix ce soir. Il essayera de faire au mieux.

**TERRITOIRE**

**Rue de Chêne-Bougeries**

Lors de la réunion du 18 septembre de la commission Territoire élargie aux membres de la commission Bâtiments et Infrastructures, les mandataires MM. Philippe Vasey et Angelo Ferrari, lauréats du mandat d'études parallèles de 2011, ont présenté les dernières modifications du plan de site résultant des remarques formulées lors de l'enquête technique auprès des services de l'État. Pour rappel, l'enquête technique a permis de recueillir pas moins de 16 préavis. Comme demandé lors de la séance de la commission Territoire du 5 mai, les membres des deux commissions ont été saisis d'un crédit d'étude en vue du dépôt d'une demande définitive d'autorisation de construire sur les parcelles 438, 439, 440 et 441 situées à la hauteur des N° 21, 23, 25 et 27 de la rue de Chêne-Bougeries. Ce crédit a été préavisé favorablement par la commission Territoire par 6 voix pour et 2 abstentions. Le dossier relatif à cette présentation a été transmis ce jour en séance du Conseil administratif, avec tous les devis composant le crédit d'études à M. Locher afin qu'il soit examiné lors de la prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures et ensuite en commission Finances.

**Zone villas**

Suite à l'adoption en mars 2014 par le Conseil d'État, à l'intention du Grand Conseil, d'un projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, des modifications ont été apportées à cette dernière consistant à porter de deux à cinq ans la durée des refus provisoires d'autorisation de construire dans certains périmètres de la zone villas qui font l'objet d'une procédure de modification de zone. Je vous invite, à cet égard, à consulter la fiche A03 du plan directeur cantonal 2030, laquelle identifie les secteurs concernés de ladite zone villas dans la couronne urbaine.

Concernant cette même zone villas, Mme Lauren Baddeley, mandataire, a présenté une étude sur la protection et la densification de ladite zone villas, lors de la séance de la commission Territoire du 1<sup>er</sup> septembre 2014. Cette présentation a permis de connaître les premiers enjeux territoriaux permettant de préserver et de développer de façon cohérente, respectueuse et ordonnée la zone villas. Cette étude sera finalisée dans le courant 2015 afin de donner à la commune les moyens de planifier l'avenir de sa 5<sup>ème</sup> zone, notamment en conjonction avec le plan directeur communal, en cours de refonte, puisqu'il y a encore des adaptations à faire en lien avec le nouveau plan directeur cantonal Genève 2030.

**Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-Bougeries**

Contrairement à l'annonce faite en séance du Conseil municipal du 19 juin quant à l'organisation de séances du comité de pilotage « Grand projet Chêne-Bourg / Chêne-

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

Bougeries », en septembre ou octobre, la direction dudit projet a décidé que la prochaine séance dudit comité n'aurait finalement lieu qu'au mois de décembre seulement. Les Conseillers administratifs concernés, auxquels se sont associés les techniciens des deux communes se sont rencontrés le 10 septembre pour préparer les documents qui seront présentés en décembre. Lors de la dernière séance avec la direction de projet, la commune a demandé des explications quant à la cohérence de certaines modifications du Grand Projet et les fameux refus conservatoires. À l'heure actuelle, cette dernière n'explique en aucun cas pourquoi elle refuse de délivrer certaines autorisations de construire pourtant préavisées favorablement par la commune. Cependant, on espère qu'au mois de décembre, elle pourra donner quelques explications. Pour rappel, M. Casoni fait face à des habitants qui sont dans des situations difficiles puisque leurs biens ne peuvent ni être rénovés – les travaux à engager dépassant souvent CHF 100'000.- – ni être vendus, puisque la situation pour certains d'entre deux est maintenant gelée pendant 5 ans.

## **MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT**

### **« Nature en ville »**

J'ai eu le plaisir de participer au début de l'été, à savoir le 25 juin, à la séance « Nature en ville » à laquelle des représentants de seize communes avaient été invités.

À cet égard, je vous rappelle que cette thématique s'inscrit dans le cadre de la récente loi cantonale sur la biodiversité, laquelle a été adoptée il y a un peu plus d'une année maintenant. À cette occasion, un appel à projets a été lancé aux communes, dont un certain nombre sont déjà actives en la matière, ayant réalisés des toitures végétalisées ou favorisés la création de jardins collectifs. Pour la ville de Chêne-Bougeries, les projets s'inscriront dans le cadre de la recapitalisation du patrimoine arboré.

### **Lutte contre la prolifération des pigeons**

Concernant le suivi donné au courrier de Mme Méan, il convient de relever que M. Casoni y a répondu par une présentation lors de la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement. Ce courrier, pour rappel, demandait la possibilité d'installer un pigeonnier au chemin du Pont-de-Ville afin de pallier la prolifération des pigeons. Renseignements pris auprès de la Direction générale de la Nature et du Paysage, il a été répondu négativement à cette requête, parce qu'une telle méthode ne fonctionne pas en milieu urbain. Par contre, il convient d'inciter les communiers à ne pas nourrir les pigeons, à identifier les lieux où ils nidifient pour ensuite bloquer les accès.

### **Piste cyclable**

La demande de marquage d'une piste cyclable passant par le chemin de la Fontaine, le chemin du Pont-de-Ville et le chemin De-La-Montagne, formulée par la commune, a fait l'objet d'une autorisation en bonne et due forme délivrée par la DGT au début du mois d'août.

Il convient donc de réaliser ces marquages en coordonnant ces travaux avec ceux du chantier CEVA, dont l'impact sur le chemin De-La-Montagne est toutefois non négligeable.

### **Requalification des espaces publics et des espaces-rues**

Une séance supplémentaire de la commission Mobilités-Nature-Environnement a eu lieu hier 24 courant, séance au cours de laquelle il a été proposé une priorisation, dans le respect de l'équité territoriale, des diverses mesures d'aménagement à entreprendre en matière de requalification des espaces publics et des espaces-rues, ceci sous l'angle de leur sécurisation, de la biodiversité et de la qualité urbaine attendue. Un certain nombre de ces mesures visant à

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

améliorer la qualité des espaces publics et à améliorer la sécurité, seront traitées dans un premier temps lors de la séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement du mois d'octobre puis par la suite plusieurs commissions seront concernées par cette question, y compris la commission Sécurité.

À cet égard, il conviendrait désormais que votre conseil procède, lors de l'une de ses prochaines séances, à un vote de principe concernant cette problématique.

**Voie verte**

Nous sommes toujours dans l'attente d'une proposition concrète de la part de la direction de projet concernant le processus relatif à la création de la future Voie verte CEVA. Nous avons rencontré nos collègues de Chêne-Bourg et de Thônex, la direction de projet CEVA, les services de l'État, les CFF et également le conseiller d'État en charge du DETA, M. Luc Barthassat, lequel n'avait absolument rien à nous dire concernant la Voie verte, si ce n'est de formuler une vague proposition relative au choix de poubelles et de bancs. Force est donc de constater qu'on se trouve dans un désert concernant le financement des engagements concrets qui ont été pris. En tout état de fait, il s'agit là d'une affaire à suivre de manière extrêmement attentive.

**FEU - PC**

**Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries**

Une inspection de la Compagnie 21 aura lieu samedi 4 octobre, à partir de 8 heures.

À cet égard, je ne peux que vous inviter à rejoindre le local situé au chemin Louis-Segond, aux alentours de 10 h, l'exercice feu débutant à 10 h 30.

La semaine suivante, soit le samedi 11 octobre, aura lieu une journée « portes ouvertes » dans et autour du local du feu en vue de présenter les diverses activités de notre compagnie et surtout de favoriser le recrutement de nouveaux sapeurs. Si vous connaissez de jeunes recrues, hommes ou femmes, qui souhaiteraient rejoindre une des meilleures compagnies de sapeurs-pompiers du canton, n'hésitez pas à les inviter à cette journée « portes ouvertes ».

Un *tous-ménages* sera distribué afin d'annoncer cette manifestation.

Par ailleurs, le Conseil administratif a préavisé favorablement, lors de sa séance du 28 août, l'admission de M. Daniel Cunz au sein de la Compagnie 21, ceci sur proposition du commandant.

**ORPC Seymaz**

Comme indiqué dans les observations annexées au projet de budget communal 2015, qui vous a été transmis vendredi 19 septembre, les magistrats en charge de la PC du groupement Seymaz se réuniront le 14 octobre afin d'examiner, de modifier et/ou de valider le projet de budget 2015 de l'ORPC. La date de cette séance étant également celle de la séance des Commissions Réunies, M. Karr annonce d'ores et déjà son arrivée tardive.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 28 août, de poursuivre les locations épisodiques à des tiers des locaux PCi situés au chemin de Grange-Falquet, en précisant toutefois que la durée maximale de location ne saurait désormais dépasser sept jours, ceci conformément aux prescriptions cantonales en vigueur.

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**DIVERS**

**Rapport d'activité 2013**

J'ai le plaisir de vous informer que le rapport d'activité pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 31 mai 2014 est en ligne sur une page dédiée de notre site Internet communal, ainsi que les comptes consolidés au 31 décembre 2013.

Comme l'année dernière, ce rapport est un résumé mentionnant les points forts de l'année de la législature écoulée dans chaque domaine d'activités : Politique, Prévention et sécurité, Petite enfance, Affaires sociales, Culture pour ce qui concerne les dicastères de ma collègue Mme Grandjean-Kyburz ; Finances, Ressources humaines, Gestion des patrimoines, Sports et loisirs pour ceux de mon collègue M. Locher ; et Territoire, Mobilités, Environnement et État civil pour ceux qui me concernent.

Les procès-verbaux adoptés des séances du Conseil municipal sont liés dynamiquement à une liste des ordres du jour. Une table des matières propre à chaque chapitre permet de lire séparément les sujets qui intéressent. Le rapport sera également téléchargeable dans son intégralité par chapitres et disponible sous forme « papier » sur demande auprès du secrétariat de la mairie.

Je souhaite remercier ici les collaboratrices et les collaborateurs ayant participé à la rédaction de ce rapport d'activité et à sa mise en page entièrement réalisée à l'interne.

Je vous en souhaite bonne lecture.

**Répartition des tâches entre le Canton et les Communes**

Concernant la problématique du « désenchevêtrement » des tâches entre le Canton et les Communes, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 18 septembre, de soutenir la résolution afférente suivante de l'ACG :

**« Réforme de la répartition des tâches Communes-Canton »**

***Introduction***

*Les Communes signataires ont pris connaissance avec attention du communiqué de presse du Conseil d'Etat du 1<sup>er</sup> juillet ainsi que du rapport du Groupe de travail technique (GTT) conjoint du Canton et des Communes du 30 juin 2014.*

*Sur cette base, elles estiment qu'il est essentiel de rappeler aux membres du comité de pilotage, au GTT et à l'opinion publique les éléments qui suivent.*

***Considérant***

- *Le discours de Saint-Pierre dans lequel le Conseil d'Etat a précisé que la réforme de la répartition des tâches Communes-Canton devait viser à affecter à chaque échelon institutionnel les tâches qui lui correspondent le mieux en termes de proximité et d'efficacité, tout en assurant une neutralité fiscale et en garantissant que l'échelon qui assumera des tâches nouvelles recevra simultanément les ressources nécessaires à les accomplir ;*
- *Que le Conseil d'Etat souhaitait dans ce cadre porter son examen en particulier dans les domaines du social, de la sécurité, de la protection civile, de la culture, du sport ;*

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

- *Que les principes constitutionnels évoqués dans la démarche du Canton (proximité, subsidiarité, transparence, efficacité) pour guider cette réforme sont louables, mais que l'expérience des magistrats communaux montre qu'au sein de l'administration cantonale se situent de grandes lacunes, notamment en termes de transparence et d'efficacité ;*
- *Que les communes estiment que les plus grandes marges d'amélioration se situent dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de la petite enfance, relativement aux prestations fournies (ou manquantes) par le Canton ;*
- *Que, ces dernières années, des lois cantonales sur le sport et la culture ont donné des compétences au Canton dans des domaines jusqu'alors réservés aux Communes, mais que pour déployer positivement leurs effets, ces lois doivent prévoir les moyens financiers de leur mise en pratique ;*
- *Que la constitution a également imposé de nouvelles obligations financières au Canton, dans des compétences réservées aux communes, notamment en matière de petite enfance et d'aide financière aux Communes construisant du logement social;*
- *Que plus globalement le canton peine à assurer ses obligations financières découlant d'obligations constitutionnelles ou de choix législatifs, tout en ayant eu une forte tendance ces dernières années à effectuer des reports de charges sur les communes sans les accompagner de délégations de compétences (encadrement parascolaire), ou à créer quelques compétences communales supplémentaires (sécurité municipale), sans aucune mise à disposition de ressources ;*
- *Que les visées d'économies budgétaires et de mannes d'efficience sont des motivations partiellement erronées de ce processus qui permettra bien certainement plus d'identifier des lacunes dans des politiques publiques que des doublons, la sempiternelle rhétorique des « doublons » (sans aucune preuve concrète et chiffrée de leur existence) étant contre-productive et de nature à bloquer toute discussion constructive ;*
- *Que l'objectif annoncé de « désenchevêtrement » des tâches exige probablement une réflexion plus approfondie et plus de temps qu'un simple listing des prestations qui pourraient être organisées autrement, formulé sous forme d'inventaire à la Prévert, tel qu'il ressort du rapport du GGT.*
- *Que de manière générale, lorsque les communes développent des prestations complémentaires à celles du Canton, c'est dans l'optique de compléter des prestations jugées insuffisantes au regard de la population de la commune et des besoins de celle-ci. C'est particulièrement le cas dans les domaines de :*
  1. *L'aménagement du territoire.*

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

2. *La gestion du territoire (mobilité, routes et stationnement, travaux publics et bâti, égouts, etc.).*
  3. *Le social : la lutte contre chômage, la petite-enfance, la lutte contre la précarité.*
  4. *La sécurité et la police de proximité.*
- *Que ce type de réformes nécessite des moyens techniques et financiers conséquents ainsi qu'un cadre méthodologique crédible, transparent et cohérent, par analogie avec ceux déployés lors de la récente révision de la péréquation financière intercommunale.*

**L'Association des Communes genevoises :**

- *Réaffirme son point de vue selon lequel les doublons et filons d'économies sont marginaux et ne sauraient motiver à eux seuls une réforme fondamentale de la répartition des tâches Communes-Canton.*
- *Réaffirme son attachement à l'autonomie communale, que ce soit au niveau de la liberté d'organiser des prestations selon un modèle adéquat pour sa population ou que ce soit pour avoir le choix de développer des politiques publiques complémentaires à celles faites par le Canton.*
- *Considère que la logique voudrait que les communes se voient attribuer les compétences qui exigent une connaissance fine de leur territoire.*
- *Relève des problématiques primordiales dans l'organisation des tâches Canton-Communes et considère qu'il est fondamental d'examiner les points suivants :*
  - a. *Dans le domaine de l'aménagement du territoire, notamment pour les Grands Projets de développement (tels les Cherpines, Bernex Nord, le PAV, etc.), les décisions prises au niveau cantonal s'accompagnent des moyens nécessaires pour l'exécution et la réalisation des Grands Projets, aujourd'hui laissées aux seules communes. Faute pour le canton d'avoir déterminé simultanément aux décisions de déclassement, les mécanismes permettant de générer les ressources nécessaires à la réalisation des projets, ceux-ci en sont freinés. Le défaut de financement nuit manifestement au principe d'efficacité.*
  - b. *Dans le domaine de la gestion du territoire et plus particulièrement de la mobilité, aucune modification du schéma de circulation ne peut être effectuée, aucun panneau ne peut être posé ou aucun passage piéton dessiné sans l'accord des autorités cantonales, alors que les principes de proximité et de subsidiarité voudraient que les autorités communales soient plus à même de décider rapidement et en toute connaissance de cause de ce qui est nécessaire sur leur territoire. Cette situation engendre des pertes de temps et d'argent.*
  - c. *Dans le domaine du social en général, et plus particulièrement concernant la lutte contre le chômage, il est impératif que le Canton analyse les prestations qu'il fournit, l'OCE rencontrant depuis de nombreuses années des difficultés pour fournir de véritables prestations de réinsertion professionnelle, et*

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

*l'Hospice général n'arrivant plus à faire face à la précarité grandissante d'une partie de la population genevoise.*

- d. *Lorsque la Constitution a imposé de nouvelles obligations financières au Canton, dans des compétences réservées aux Communes, (petite enfance, sport, culture et aide financière aux communes construisant du logement social), il est indispensable que le système de financement soit en place avant d'examiner à quel niveau la tâche doit être envisagée.*
- *Considère que, de manière générale, le partage des compétences entre Communes et Canton doit s'accompagner d'une réflexion sur les moyens financiers qui permettent leur mise en œuvre.*
- *Considère qu'il est donc indispensable que le Canton prenne en considération la diversité des besoins financiers des communes mais également leurs différents apports, par exemple dans la construction d'un territoire cantonal (aménagement, production de logements) ou dans l'offre d'une politique publique (petite enfance, culture ou sport).*
- *Réaffirme son intérêt, avant tout dépôt de projet de loi, à un dialogue constructif sur la question de la répartition des tâches, mais avec une réelle concertation et une analyse acceptant une remise en question de part et d'autre de manière ouverte, selon une méthode transparente et cohérente, et dans un délai raisonnable.*

### **Élections communales 2015**

Après un premier examen en séance du 3 juillet, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de jeudi passé, d'offrir le vote électronique proposé par le service cantonal des votations et élections pour les élections des conseillers municipaux et de l'exécutif communal les 19 avril et 10 mai 2015.

Pour conclure, je souhaiterais encore vous lire le communiqué ou plutôt la prise de position de notre conseil concernant la votation populaire du 28 septembre :

*« Traversée de la Rade*

*Le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries exprime ses plus vives réserves au projet de traversée de la Rade, soumis en votation cantonale le 28 septembre prochain, en raison de son impact prévisible sur le territoire communal.*

*Bien que sensible aux nombreux problèmes de mobilité actuels, le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries est persuadé que ce projet n'apportera pas de réponse probante en la matière. Par contre, il aura une incidence importante en termes de trafic sur le territoire communal au niveau des sorties du tunnel de liaison, que le futur trajet émerge au niveau du chemin de la Chevillarde ou à la route du Vallon. »*

Avant de passer la parole à Mme Grandjean-Kyburz. La présidente signale qu'elle a oublié d'annoncer le dépôt de deux motions qui seront traitées au point 7 de l'ordre du jour.

Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, donne lecture de ses communications :

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**PREVENTION ET SECURITE**

**Règlementation du stationnement par l'introduction d'une zone bleue « macaron » unique**

Donnant suite à l'enquête publique y relative ouverte le 5 août, la Direction générale des transports a édicté un nouvel arrêté en date du 18 septembre, qui sera publié dans la FAO de demain, réunifiant les quatre zones de stationnement en une seule zone, à savoir la 12.

Dès que cet arrêté sera entré en force, un *tous-ménages* informera les communiers que leurs « macarons actuels » demeurent valables et qu'ils seront remplacés par la Fondation des parkings, au moment de leur renouvellement.

**Vaste opération anti-tags**

Depuis cet été, le service Prévention et sécurité conduit une vaste opération anti-tags, comme annoncé en séance de la commission Sécurité du mois de juin.

Les principaux axes routiers communaux font l'objet actuellement d'un nettoyage global par notre partenaire les ateliers Feux Verts de la Fondation du Vallon. Parallèlement et en coordination étroite avec nos services, Swisscom et les SIG procèdent à la décoration de leurs boîtiers.

Une jeune artiste de Conches, s'adonnant à l'art du graph, nous a par ailleurs joliment peint un boîtier à la hauteur du N° 41 du chemin De-La-Montagne, ceci sur proposition de la Police municipale (la proximité revêt donc de nombreuses facettes...).

*Mme Grandjean-Kyburz fait circuler l'image.*

Si nous avons obtenu un forfait très intéressant de la part de notre partenaire pour ce nettoyage global (partenaire qui fait par ailleurs un excellent travail), je tiens à rappeler ici que les coûts de ces opérations ne sont pas négligeables pour autant ; surtout si l'on envisage l'investissement en temps pour nos collaborateurs que cette action, comme l'ensemble de la problématique au quotidien, requiert.

Ceci est donc un appel de ma part, à vous toutes et tous, directement, ainsi qu'à relayer auprès de nos concitoyens : s'il vous arrive de croiser quelqu'un s'adonnant à ce type de dommages à la propriété, n'hésitez pas à appeler immédiatement la Police municipale et, en dehors de ses heures d'ouverture, à composer le 117.

**« Lâche pas ton pote »**

Le projet de prévention-médiation par les pairs *Lâche pas ton pote*, qui a lieu en partenariat avec la commune de Chêne-Bourg cette année, sous l'égide des TSHM Trois-Chêne, a reçu le soutien du fonds d'impulsion et développement de *Infodrog*. S'agissant d'un projet considéré comme novateur, 50 % des frais encourus seront ainsi remboursés.

De mai à ce jour, treize actions ont eu lieu, dans ce cadre pour un total de 93 heures rétribuées aux divers jeunes, sous forme de « job ados ». La plupart des interventions ont eu lieu au mois de juin, la météo de cet été n'ayant pas été particulièrement propice à la fréquentation des espaces publics par les jeunes.

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

Lors de ces interventions, les jeunes et les TSHM ont rencontré beaucoup de nouveaux groupes de jeunes, qui s'adonnaient plutôt à de petites fêtes sans excès. Un contexte idéal pour la prévention : ce projet est très bien accueilli par les jeunes qui en sont les destinataires.

Des « black-box », des cendriers portables, des sacs poubelles et des bouteilles d'eau ont été distribués. Lors de ces contacts, les risques liés à la consommation d'alcool ont pu être abordés, tout en discutant de l'importance du respect des espaces publics.

*Lâche pas ton pote* durera jusqu'en octobre ; viendra ensuite le temps de la planification afin de reconduire cette action l'année prochaine, tout en la développant ultérieurement et en affinant les détails.

**AFFAIRES SOCIALES**

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 18 septembre, d'attribuer plusieurs subventions dans le cadre du Fonds d'aide en cas de catastrophe, à savoir :

- une aide aux réfugiés du nord de l'Irak, par l'intermédiaire de *Caritas Suisse*, pour un montant de CHF 5'000.-
- une aide dans le cadre de la lutte contre l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, via *Médecins sans Frontières*, pour un montant de CHF 5'000.- également
- et enfin, une aide à des enfants et des personnes ayant fui l'Ukraine pour se réfugier en Fédération de Russie, via *l'association Gagarine.ch*, pour un montant de CHF 5'000.- toujours.

Dans le cadre du projet d'aménagement d'unités d'habitations mobiles destinées à la réinsertion des sans-abri sur la parcelle située à hauteur du N° 154 de la route de Malagnou mené par Carrefour-Rue, un apéritif sera organisé par la mairie fin octobre.

**Aînés**

La traditionnelle sortie des aînés aura lieu les mardi 30 septembre et jeudi 9 octobre prochain, avec respectivement 225 et 150 aînés inscrits ; pour une sortie au Parc des oiseaux de Villars-les-Dombes.

**ÉCOLES**

Les travaux de rénovation des locaux de la bibliothèque de l'école du Belvédère sont terminés. L'aménagement avec le nouveau mobilier devrait se faire tout prochainement

**PETITE ENFANCE**

De nouvelles attributions de places ont eu lieu durant l'été ou juste à la rentrée, suite à des désistements de dernière heure ou des déménagements.

Toutefois, un nombre important de bébés et de petits (entre 25 et 30 par tranche d'âge) n'a pas pu être accueilli.

Concernant « La Maternelle », les 25 places que nous avons dans cette institution ont toutes été pourvues.

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

Il en va de même pour les 30 places dont Chêne-Bougeries dispose à la crèche des Trois-Chêne.

Concernant « Le Petit Manège », les travaux de rénovation des locaux se sont terminés dans les temps, ce qui a permis la reprise comme prévu le 1<sup>er</sup> septembre, avec un effectif quasiment complet pour les cinq matinées par semaine. Une inauguration officielle aura lieu durant l'automne, d'entente avec le comité et l'équipe pédagogique, le mercredi 5 novembre à 18 h 30. Cette inauguration officielle sera précédée d'une invitation à tous les parents avec un petit spectacle donné par les enfants.

Aux « Castagnettes », les effectifs ne sont pas encore complets, malgré l'entrée en matière pour les familles « hors commune » selon des quotas validés par la commission Jeunesse.

Mme Grandjean-Kyburz annonce qu'elle ne sera pas présente lors de la séance des Commissions Réunies du 14 octobre, étant déjà engagée dans le cadre d'une importante séance au Centre de Rencontres et de Loisirs.

## CULTURE

### Bilan

Une première réussie pour *Le Laboratoire Musical* qui a investi les parcs et diverses salles de la commune du 25 juin au 6 juillet.

Pas moins de 6 concerts ont été offerts au public durant cet événement regroupant quelques 75 musiciens encadrés par Arsène Liechti, Ferran Gili-Millera, Chantal Mathieu et autres musiciens de renom.

Le concept novateur consistant à créer un lieu de recherche artistique, de travail, d'émotions et de rencontres, entièrement ouvert au public, a su séduire les amateurs de musique.

L'association *Le Laboratoire Musical* affiche donc un bilan positif pour cette première édition et souhaite recommencer l'aventure en 2015.

Pour sa 7<sup>e</sup> édition, le festival Bim Bada Boum, qui s'est installé dans les parcs Stagni et Sismondi du 14 au 17 août, nous a offert de nombreuses têtes d'affiches, ainsi que des nouveautés dans l'organisation qui semblent avoir fait mouche auprès du public.

La formule de billetterie permettant d'assister au choix à toutes les activités journalières ou en soirée a satisfait bon nombre de visiteurs désireux de n'assister qu'aux concerts de la grande scène.

« *Dans L'atelier du Nouveau Monde, le cœur bat, la fièvre monte. En moins d'une heure, un siècle entier va passer... C'est l'automne du Moyen Âge, c'est la peste et ses ravages, c'est aussi une Renaissance qui commence !...* » voilà les promesses annoncées par la troupe de l'Opéra-Théâtre Junior qui s'est produit du 19 au 21 septembre à la salle Jean-Jacques Gautier. Promesses tenues avec brio par un chœur théâtral de 25 enfants âgés de 7 à 12 ans, sous la baguette de Vincent Thévenaz, et une mise en scène de Michèle Cart.

Une représentation très originale, parfaitement exécutée, une mise en scène particulièrement ingénieuse de par son décor et sa cadence, et même teintée de beaucoup d'humour qu'ont pu apprécier les élèves des différentes représentations scolaires et le nombreux public.

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**Les événements à venir**

Unique à Genève, l'Espace Nouveau Vallon est très fier d'accueillir du vendredi 3 au dimanche 26 octobre l'exposition « La Calligraphie et l'Enluminure Persane & Orientale » proposée par Maître Towhidi Tabari, calligraphe iranien de renommée internationale.

Les œuvres présentées dans cette exposition racontent l'évolution de la calligraphie et de l'enluminure pendant 14 siècles. C'est un voyage historique que l'observateur peut faire à mesure qu'il regarde les œuvres à travers lesquelles est retracée l'évolution de la calligraphie du 8<sup>e</sup> siècle à nos jours !

Ces œuvres portent essentiellement sur des poèmes persans traitant de l'amour, de la paix universelle, de la couleur et de l'humanité, tirés notamment de Victor Hugo, Lamartine, Voltaire, Khayam, Rumi et Hafez.

Comme de coutume automnale, l'exposition sera réservée aux visites scolaires durant les jours de semaine, et ouverte au public les soirs de 16 h à 17 h.

Les mercredis et week-ends de 14 h à 17 h, ainsi que la semaine des vacances scolaires offrira aux visiteurs les « Contes et Ateliers du Tapis Volant », animés par une équipe de professionnels.

Maître Towhidi Tabari nous fera l'honneur de sa présence lors du vernissage le jeudi 2 octobre à 18 h 30, événement pour lequel nous attendons un très grand nombre de visiteurs, et le week-end du 4 et 5 octobre durant lequel il animera lui-même visites commentées et ateliers de calligraphie.

Le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier 2014 sur les *Arts et les droits humains* se poursuit. Ainsi, après avoir mis à l'honneur Hans Erni et Ella Maillart au printemps, c'est au tour de Max Frisch de continuer ce cycle automnal le mardi 7 octobre à 20 heures pour la projection du documentaire « Max Frisch, citoyen » réalisé par Matthias von Gunten en 2008. Cette projection sera suivie d'une rencontre avec Wilfred Schiltknecht, ancien professeur à l'Université de Lausanne, spécialiste de la littérature allemande, critique littéraire dans de nombreux médias et grand connaisseur de Max Frisch.

Pour terminer le cycle 2014, Benoîte Groult sera mise à l'honneur le mardi 18 novembre.

Pour sa deuxième année de résidence à Chêne-Bougeries, l'Opéra Studio de Genève dirigé par Jean-Marie Curti, propose de revivre, la soirée mémorable du 7 février 1786 à l'Orangerie de Schönbrunn à Vienne.

Le public de la salle Jean-Jacques Gautier choisira à son tour, à l'issue des représentations du vendredi 17 octobre à 20 h et du dimanche 19 octobre à 17 heures qui remportera la palme, Antonio Saliéri, le compositeur officiel ou Wolfgang Amadeus Mozart.

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif :

Au préalable, M. Locher aimerait revenir sur le courrier que Mme Sobanek a mentionné concernant les inquiétudes de l'Association genevoise des ingénieurs par rapport aux procédures AIMP. Sachez qu'au niveau communal, lors de toutes les procédures s'inscrivant dans le cadre des marchés publics, nous cherchons à trouver des critères qui permettent de ne pas privilégier la sous-enchère. Nous sommes parfaitement attentifs à cette problématique. Lors du dernier conseil du CSSM, une large discussion a eu lieu à ce sujet parce qu'il s'agit là d'une préoccupation globale du point de vue genevois.

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

**BATIMENTS ET INFRASTRUCTURES**

**Assainissement**

Divers problèmes d'inondation ont surgi concernant les écoulements des eaux usées dans le quartier du chemin des Voirons en particulier à hauteur des villas situées entre les numéros 23 et 27, ceci en raison des calculs de pente effectués par le bureau mandataire ICE ingénieurs civils et environnement SA.

Ce dernier a donc dû étudier diverses variantes de modification du raccordement au système gravitaire sur demande expresse du SPDE.

Dans l'attente d'une validation par les services cantonaux concernés d'un projet de raccordement pérenne, des mesures provisoires urgentes ont été prises en installant une station de pompage-relevage ceci d'entente avec les propriétaires des villas concernées.

Cette station de pompage sera mise en place dans une chambre encore disponible le long du tracé CEVA, ceci pour une durée maximale de huit mois, puis une station de pompage sera par la suite construite sous le préau de l'école de la Gradelle, soit sur domaine privé communal.

**Implantation d'un espace de vie enfantine (EVE)**

Réunis en séance le 3 septembre avec les membres de la commission Jeunesse, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont pu découvrir la teneur d'une étude de faisabilité, conduite par M. François De Planta, architecte mandataire, concernant l'implantation d'un EVE multi-accueils et de surfaces destinées aux activités scolaires sur la parcelle dont la fondation de l'institution de « La Pommière » est propriétaire au débouché du chemin de la Paumière.

Il convient donc désormais d'affiner, puis de valider, le programme d'occupation des locaux ainsi que d'établir une proposition relative au montant de la future rente de superficie à verser par la commune.

**Combles du bâtiment du 130 route de Chêne**

Lors de leur séance du 8 septembre, les membres de la commission concernée ont été informés des tenants et aboutissants d'une étude de faisabilité relative à un projet de revalorisation des combles du bâtiment sis 130, route de Chêne, établie par un mandataire.

Un crédit d'étude détaillé sera présenté lors d'une prochaine séance de commission.

**Bâtiment de la mairie**

Les travaux de rénovation du sous-sol du bâtiment de la mairie et d'assainissement de son pourtour se poursuivent selon le planning de chantier initial et devraient donc être achevés tout début novembre.

**« Le Petit Manège »**

Le jardin d'enfants « Le Petit Manège » a repris ses activités le 1<sup>er</sup> septembre dans des locaux entièrement transformés et rénovés.

Les nouveaux aménagements font bien sûr la part belle aux enfants, puisque ces derniers bénéficient désormais de surfaces considérablement élargies.

En utilisant presque toute la surface disponible, l'espace réservé aux professionnelles et à l'accueil des parents ou pour des réunions a également été entièrement revisité et inclut à présent un vrai espace de réception, un bureau, une salle de réunion et des sanitaires privés.

L'espace intérieur a quant à lui été redessiné, en partenariat étroit avec l'équipe de professionnelles du jardin d'enfants et notre mandataire.

**Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014**  
**Extrait du procès-verbal**

Ainsi, 300 m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires ont pu être offerts aux enfants. L'entrée du jardin d'enfants est désormais pourvue d'un local à poussettes et d'un vestiaire. Les espaces ont été mieux délimités entre une salle de motricité, une pièce consacrée aux ateliers d'arts plastiques, une cuisine-atelier, une salle d'activités pour les jeux assis, ainsi qu'un espace repos et lecture.

M. Locher invite les membres du Conseil municipal à participer à l'inauguration prévue le 5 novembre.

**« Appel de Genève »**

L'inauguration officielle, à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, des nouveaux locaux de l'*Appel de Genève* situés dans la maison de maître du complexe dit des « Hauts de Malagnou » a eu lieu le 8 septembre.

Dans sa volonté de favoriser toute action en faveur des droits humains, à l'instar de Jean-Jacques Gautier, l'un de ses éminents citoyens, le Conseil administratif de la précédente législature avait pensé à la fondation l'*Appel de Genève* pour occuper ces locaux.

Chêne-Bougeries a donc honoré ses engagements en souhaitant la bienvenue à l'*Appel de Genève*, ONG s'engageant en faveur de la protection des enfants dans les conflits armés, de l'interdiction de la violence sexuelle et contre la discrimination basée sur le genre, du respect des normes humanitaires, de l'interdiction totale de l'utilisation des mines anti-personnel et de la pratique de la torture.

L'approche unique et l'engagement humanitaire de cette organisation, au travers de la signature d'actes d'engagement des acteurs armés non-étatiques, ont été reconnus notamment comme un modèle de réussite par les Nations Unies.

Le parallèle avec l'engagement de Jean-Jacques Gautier, créateur et président du *Comité suisse contre la torture* dès 1977, qui deviendra en 1992 l'actuelle *Association pour la prévention de la torture*, semble donc évident.

**ADMINISTRATION**

**Personnel**

Plusieurs contacts ont eu lieu au cours de l'été avec les auditeurs de la Cour des comptes concernant le suivi donné aux constats et recommandations de cette dernière, suite à son rapport d'audit n° 68 de légalité et de gestion des ressources humaines de la ville de Chêne-Bougeries, ceci dans le cadre de l'élaboration du rapport annuel de suivi de la Cour.

Je relèverai encore, concernant le fonctionnement administratif, qu'une nouvelle procédure sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> octobre concernant la gestion des bons de commande dans le cadre de la validation électronique de l'ensemble des factures parvenant en mairie.

Concernant le personnel, le Conseil administratif a décidé de nommer M. Stéphane Vullioud, remplaçant du responsable de la Police municipale, en qualité de fonctionnaire, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du Statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries, ceci avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Le Conseil administratif a par ailleurs décidé d'engager au 1<sup>er</sup> octobre 2014 Mme Roxane Pagnamenta, en qualité d'archiviste/documentaliste à 30 %.